



## Abonnement alarme et déménagement

Par **olivier**, le **24/01/2010** à **11:11**

Bonjour,  
Je suis actuellement locataire d'un pavillon en région Parisienne.  
J'ai un abonnement avec une entreprise d'alarme/télésurveillance (Protection 24 du groupe BNP Paribas)  
Le contrat comprend la mise à disposition du matériel (centrale et 4 détecteurs sans fils+carte gsm) et télésurveillance. J'ai toujours été très satisfait du service et du matériel.  
Nous déménageons au mois de mars, et un problème se pose.  
La nouvelle maison que nous allons louer dispose d'un système d'alarme fonctionnel bien plus complet (contacteurs portes et fenêtres partout en plus des détecteurs, multiples zones, etc...)  
Mon contrat actuel arrive à termes en juillet. Normalement, préavis d'un mois avec courrier RAR.  
Comment puis-je faire pour résilier dans ce cas là? Concrètement, j'ai le droit à un déménagement par an: ils viennent prendre le matériel et le remettent en service dans la nouvelle habitation.  
Mais, il est évident que l'alarme de la nouvelle maison (appartenant au propriétaire) ne peut être démontée par autrui et surtout pour un système qui ne couvre pas les portes et fenêtres...  
Egalement, j'imagine qu'il est impossible pour eux de se "greffer" sur un matériel existant de surcroît différent du leur.  
Je vous avoue ne pas savoir trop quoi faire.  
Qu'en pensez-vous?  
Bien à vous

Par **chris\_idv**, le **24/01/2010** à **12:21**

Bonjour,  
Demandez au prestataire de retirer l'alarme à votre départ en mars sans la réinstaller : vous le garder dans un carton en attendant.  
Fin mai/début juin vous dénoncez votre contrat par LRAR.  
En juillet le prestataire vient retirer le carton avec le matériel contre remise d'un reçu.  
Vous devrez payer votre abonnement jusqu'en juillet conformément au contrat, : les mois d'avril, mai, juin et juillet seront donc perdus.  
Salutations,